



Nantes, le 20 décembre 2019

Avis des élus du CSE sur le projet de fermeture de l'agence de MAUREPAS

Les élus du CSE sont sollicités pour remettre un avis sur la fermeture de l'agence de MAUREPAS.

Les élus ne peuvent que constater un contexte d'incivilités prégnant et à la hausse dans ce quartier.

Cette situation a été constatée par le CHSCT, qui fait figurer cette agence comme étant la 2eme agence au niveau des déclarations d'agressions pour l'année 2018. Elle se classe dans les 3 agences qui ont déclaré le plus grand nombre d'agressions sur les trois dernières années.

De part cette situation, il est impossible de réaliser le travail quotidien dans des conditions de sécurités normales pour les salariés présents, et d'assurer un accueil de qualité ainsi que la sécurité de la clientèle.

Il est important de constater que l'agence de MAUREPAS est une agence à flux :

opérations "guichet" Octobre 2019

	Virt	Dépôts espèces	Retraits espèces	Tempo
Maurepas	255	329	45	156
Croix Carrée	169	178	17	72
Ille &Vilaine	233	451	15	77
BPL	241	407	15	99

Les portefeuilles clients de ce point de vente seront transférés vers l'agence de Croix Carrée.

Les élus CSE regrettent que la direction profite de ce transfert pour supprimer un ETP.

Afin de faire face à ce flux complémentaire, les élus du CSE demande la conservation du poste de conseiller commercial sur l'agence de repli, au moins durant une durée transitoire (12 mois).

Les élus du CSE tiennent également à préciser que pour la sécurité de l'agence, de son personnel et des clients et compte tenu que l'agence de Croix Carrée est sur deux niveaux, il faut équiper d'écrans les bureaux de l'étage afin de conserver une vue sur l'espace accueil

Résultat des votes : 23 votants

- 18 votes favorables au projet
- 5 abstentions

Jocelyn BONOUVRIER
Secrétaire du Comité Social et Économique